

BAREME D'HONORAIRES (En cas de réalisation d'une transaction) Au 1er octobre 2021

BUREAU - ENTREPÔT - COMMERCE - IMMEUBLE

Location :

À la charge du preneur : 15 % HT d'une annuité locative (base HT)

À la charge du bailleur : 15 % HT d'une annuité locative (base HT)

Vente :

Entre 2 et 6 % HT du prix de vente HD, selon la typologie du bien